Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

OBJET :

Vitesse limitée à 30km/h
Stationnement interdit

Bd Jules Ferry

N° A039-2024

Nous, Maire de la Commune d'**Avenay Val d'Or**

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

Considérant que des travaux de reprise de branchements AEP en plomb Bd Jules Ferry, au niveau du 6, réalisés par la société BTP Amenag'ment empiéteront sur la voie

ARRETE

Article premier : **La vitesse sera règlementée à 30 km/h, Bd Jules Ferry au niveau du 6, du 25/03/2024 au 29/03/2024 et le stationnement sera interdit.**

Article deux : Pendant la durée de cette interdiction, des panneaux les matérialisant seront installés par la société BTP Amenag'ment.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 mars 2024

Le Maire,
Ph. MAUSSIRE